



PAS À PAS

MASA - Cidex 25, Boîte Postale n° 40 - 77176 Savigny-le-Temple
N° d'Affiliation à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre : 04170 - N° SIRET : 433 890 522 00017 APE 926C
N° d'Agrément Jeunesse et Sports : AS 77 03 1137

RANDONNÉE DÉCOUVERTE EN DORDOGNE 19 au 26 Septembre 2020

Description et localisation de la randonnée découverte

Principe de la randonnée découverte

Du **19 Septembre 2020** (dîner) au **26 Septembre 2020** (petit-déjeuner)

Chaque journée comprend :

- un circuit totalisant 13 kms à 15 kms
- un centre d'intérêt local

Le nombre maximum de participants est fixé à 30 personnes

Ce séjour est :

- accessible à tous randonneurs

L'hébergement

Village Vacances Passion "La Peyrière en Périgord"

Lieu dit "La Peyrière"

24590 ST GENIES

05 53 31 57 00

www.lapeyriere-perigord.fr

- Hébergement en chambre de 2 à 3 lits avec lavabo - Sanitaires (douches-wc) partagés.
- Draps fournis et lits faits à l'arrivée.
- Linge de toilette fourni.
- Pension complète du dîner du 1er jour au petit-déjeuner du jour du départ (vin et café compris)
- Repas pique-nique tous les midis fournis par le centre
- Accès aux infrastructures (piscine découverte non chauffée et non surveillée - espace pétanque et volley - terrain de swin golf - Espace "apéritif" couvert - table ping-pong - baby foot)
- Adhésion Ligue de l'enseignement APAC : 15 €/séjour

Les circuits

Les circuits sont balisés, pour la plupart, par le comité départemental de randonnée pédestre. Les déplacements vers les lieux de départ des circuits se feront en covoiturage.

J1 – Samedi 12 Septembre 2020

- Arrivée à St Geniès : accès aux chambres à partir de 17h00
Découverte du village de St Geniès et ses toits de lauzes
- Diner

J2 – Dimanche 13 Septembre 2020

- Randonnée de 13 à 15 km : **Niveau 1**
Pique-Nique fourni par le village vacances
- Visite : les cabanes du Breuil, tout un village en pierres sèches : **Niveau 1**

J3 – Lundi 14 Septembre 2020

- Randonnée de 13 à 15 km : **Niveau 1**
Pique-Nique fourni par le village vacances
- Visite guidée de Sarlat : **Niveau 1**

J4 – Mardi 15 Septembre 2020

- Randonnée de 13 à 15 km : **Niveau 1**
Pique-Nique fourni par le village vacances
- Visite : Cité troglodytique de la Roque St Christophe, 1,5 km d'habitat qui surplombe la Vézère : **Niveau 2**

J5 – Mercredi 16 Septembre 2020

- Randonnée de 13 à 15 km : **Niveau 1**
Pique-Nique fourni par le village vacances
- Visite : Musée de la Rue du Temps qu passe : promenade dans des rues commerçantes du début du siècle dernier. Le temps où l'électricité et l'eau courante ne faisaient pas partie du quotidien : **Niveau 1**

J6 – Jeudi 17 Septembre 2020

- Randonnée de 13 à 15 km : **Niveau 1**
Pique-Nique fourni par le village vacances
- Visite : Château des Milandes, là où a vécu Joséphine Baker : **Niveau 2**

J7 – Vendredi 18 Septembre 2020

- Randonnée de 13 à 15 km : **Niveau 1**
Pique-Nique fourni par le village vacances, apéro gabarre
Visite : Elevage de canard de la ferme de Fages et dégustation : **Niveau 1**

J8 - Samedi 19 Septembre 2020

- Départ après le petit-déjeuner : **libération des chambres à 10h00**

Nombre total de kilomètres sur le séjour maximum : environ 90 km

Le voyage

- Véhicules particuliers : voyage à organiser par les participants

Annulation d'une inscription

Sur justificatif exclusivement

Hébergement

Si assurance annulation proposée par le centre

- **Coût : 3.90 € par personne compris dans le coût du séjour**

(Voir conditions du contrat)

Si pas d'assurance annulation proposée par le centre :

Les conditions d'annulation sont décrites dans « l'annexe au règlement intérieur » de l'association concernant les randonnées découvertes (voir l'extrait ci-dessous).

Pour les autres services

(transport, visites, etc.)

Le remboursement sera fonction des conditions appliquées par chaque fournisseur.

Extrait de l'annexe au règlement intérieur de l'association concernant les randonnées découvertes

Annulation d'une participation à une randonnée découverte

Les frais d'annulation seront appliqués conformément aux contrats signés avec les organismes.

Les organismes de vacances (hébergement, transport, loisirs, etc.) imposent un engagement de réservation de plus en plus tôt. Fréquemment nous devons verser une avance jusqu'à un an avant la randonnée découverte, le nombre exact d'inscrits pouvant être ajusté en général trois mois avant son début. (mais déjà à cette date certains organismes appliquent des pénalités d'annulation).

Sans contrat « d'assurance annulation »

Les conditions d'annulation (avec justificatif) seront les suivantes :

- *plus de trois mois avant le début de la randonnée découverte, les acomptes seront remboursés en intégralité, sauf si un prestataire les conserve.*
- *Entre trois mois et le début de la randonnée découverte, les acomptes ne seront remboursés qu'après la réalisation du déplacement déductions faites des pénalités et des frais qui auront été appliqués.*
- *En cas de remplacement, le remboursement sera immédiat.*

Avec contrat « d'assurance annulation »

Sauf en cas de remplacement, ce sont les conditions du contrat qui s'appliqueront,

Attention : ces contrats d'assurance ne concernent en général que les organismes d'hébergement. Les autres prestations (transports, visites, etc.) seront soumises aux conditions des différents contrats.

Budget estimé

Hébergement pension complète + annexes (bus, bateau, train, visites, etc.)

Total séjour/personne	Montant
Base 30 personnes	477 €

Ce montant tient compte d'un supplément de 9 € par personne qui représente une estimation des frais de préparation du séjour par l'animateur.

Ce montant sera régularisé lors du règlement du solde.

Important : Bien que très exceptionnelles (exemple changement de TVA), les dépenses supplémentaires facturées par les prestataires seront demandées aux participants à l'issue du séjour.

Conditions de règlement

Echéancier proposé

	Montant	Date butoire
Acompte de réservation	120 €	15/10/2019

Puis :

Paiements échelonnés	Montant	Date butoire
Acompte N° 2	100 €	30/04/20
Acompte N° 3	80 €	31/05/20
Acompte N° 4	80 €	30/06/20
Acompte N° 5	97 €	31/07/20

ANNEXE CONCERNANT LES NIVEAUX DE DIFFICULTÉS DES RANDONNEES ET DES VISITES

Explication des niveaux de difficulté des randonnées

- Niveau 1
 - Pas de difficultés particulières, la randonnée est accessible à tous randonneurs correctement équipé.
- Niveau 2
 - Cette randonnée peut présenter quelques difficultés (ex : sentiers étroits, passage de zones de rochers, de zones inondables, dénivellements importants et fréquents etc.), mais accessible à des randonneurs pratiquant régulièrement
- Niveau 3
 - Cette randonnée présente des difficultés certaines (ex : sentiers en aplomb, zones rocheuses importantes, dénivellements très importants et continus, etc.). Cette randonnée est accessible à des randonneurs expérimentés et qui ont déjà rencontré ces difficultés dans des randonnées hebdomadaires.
- Niveau 4
 - Cette randonnée ne peut être pratiquée que par des randonneurs bien expérimentés, pouvant nécessiter un équipement spécifique. Neanmoins elle reste dans le cadre des activités couvertes par l'assurance de la FFR.

Explication des niveaux de difficultés des visites

- Niveau 1
 - Pas de difficultés particulières, visite accessible à tous
- Niveau 2
 - Quelques difficultés à prévoir (ex : acces, escaliers, sols, etc.)
- Niveau 3
 - Visite compliquée pouvant présenter des difficultés pour certaines personnes (ex : clostrophobie, vertige, mal voyant, etc.)
- Niveau 4
 - Visite déconseillée aux personnes sensibles



PAS À PAS

MASA - Cidex 25, Boîte Postale n° 40 - 77176 Savigny-le-Temple
N° d’Affiliation à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre : 04170 - N° SIRET :
433 890 522 00017 APE 926C –
N° d’Agrément Jeunesse et Sports : AS 77 03 1137

RANDONNÉE DÉCOUVERTE en DORDOGNE du 19 au 26 Septembre 2020

Bulletin d’inscription

A retourner avant le 15/10/19

à **Brigitte COURTES - Société PROS BOIS -21 C Rue Gustave Eiffel
91070 BONDOUFLE**

Nom..... Prénom.....

Nom..... Prénom.....

Nom..... Prénom.....

Je souhaite (pour les personnes seules) :

- avoir une chambre single

- partager une chambre double

**Inscription avant le
15/10/19
accompagnée d’un chèque
de 120 €/personne**

Précisions Complémentaires (régimes ou allergies) :

En cas d’annulation de ma part je m’engage à régler les éventuelles pénalités

Le :

Signature :